

**RAPPORT DE
GESTION**
Caisse du Bas-Rhin

2018



RAPPORT DE GESTION

ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DE L'EXERCICE 2018

Le président et les membres du Comité-directeur de la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin ont l'avantage de présenter :

- aux membres élus à l'assemblée générale
- à l'autorité de tutelle, Monsieur le directeur du Travail, chef de la Mission Nationale de Contrôle des organismes de sécurité sociale (MNC)
- aux invités

le rapport de gestion administrative et financière retraçant l'activité de la Caisse au cours de l'exercice 2018.

Cette procédure est conforme :

- aux dispositions de l'article 972 du Code des assurances sociales en vigueur en Alsace-Moselle
- à l'article 18 des statuts de notre Caisse.

Au terme de l'année 2018, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin a clos le 129^{ème} exercice de son fonctionnement.

Le 1^{er} janvier 2019, elle a entamé sa 130^{ème} année d'activité.

Schiltigheim, le 3 mai 2019.

TABLE DES MATIERES

Chapitres		Pages
Chapitre I	ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5 à 6
Chapitre II	LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS	7 à 11
Chapitre III	LES PRESTATIONS « ACCIDENTS » VERSEES PAR LA CAISSE	13 à 15
Chapitre IV	LES PRESTATIONS EXTRALEGALES	17 à 18
Chapitre V	LA PREVENTION DES ACCIDENTS	19 à 24
Chapitre VI	LE FINANCEMENT DE LA CAISSE	25 à 27
Chapitre VII	LA GESTION FINANCIERE	29 à 32
Chapitre VIII	LA VERIFICATION DES COMPTES	33

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

A. Le Comité-directeur

période du 1er juin 2017 au 31 mai 2021

Représentants des non-salariés : en fonction depuis

Agriculture

1.	Thomas BLUM	Dorlisheim	2005
2.	Paul FRITSCH	Meistratzheim	2017
3.	Lucien HOENEN	Nordheim	1997
4.	Gilbert HOLTZSCHERER	Bettwiller	1993
5.	Fabien METZ	La Wantzenau	2013
6.	Jean-Marc PFRIMMER	Weitbruch	2017
7.	Denis RAMSPACHER	Kienheim	2005
8.	Patricia RENCKERT	Hohwiller	2017

Horticulture-maraîchage

9.	Frédéric GENY	Sélestat	2005
----	---------------	----------	------

Viticulture

10.	Pierre HUCHELMANN	Stotzheim	2001
11.	Vincent KIEFFER	Itterswiller	2001

Forêt

12.	Vincent OTT	Strasbourg	1997
-----	-------------	------------	------

Représentants des salariés :

13.	Alain BAILLET UNSA	La Petite-Pierre	2015
14.	Bernard GROSS CGT	Schirmeck	2005
15.	Marc HERRMANN CFDT	Strasbourg	2017
16.	Catherine MULLER CFE/CGC	Geispolsheim	2013
17.	Didier GROSS CFTC	Veckersviller	2013

B. Le Bureau

période du 1er juin 2017 au 31 mai 2021

Président :	Denis RAMSPACHER
Vice-président :	Thomas BLUM
Vice-président :	Vincent KIEFFER
Vice-président :	Bernard GROSS
Secrétaire :	Vincent OTT
Trésorier :	Gilbert HOLTZSCHERER
Assesseurs :	Pierre HUCHELMANN Didier GROSS

Président de la Commission des prestations : Vincent KIEFFER

Président de la Commission de prévention : Thomas BLUM

Directeur :	Pascal JAN
Chef du service Prestations :	Herbert BASTIAN
Chef du service Comptabilité :	Etienne CHRIST

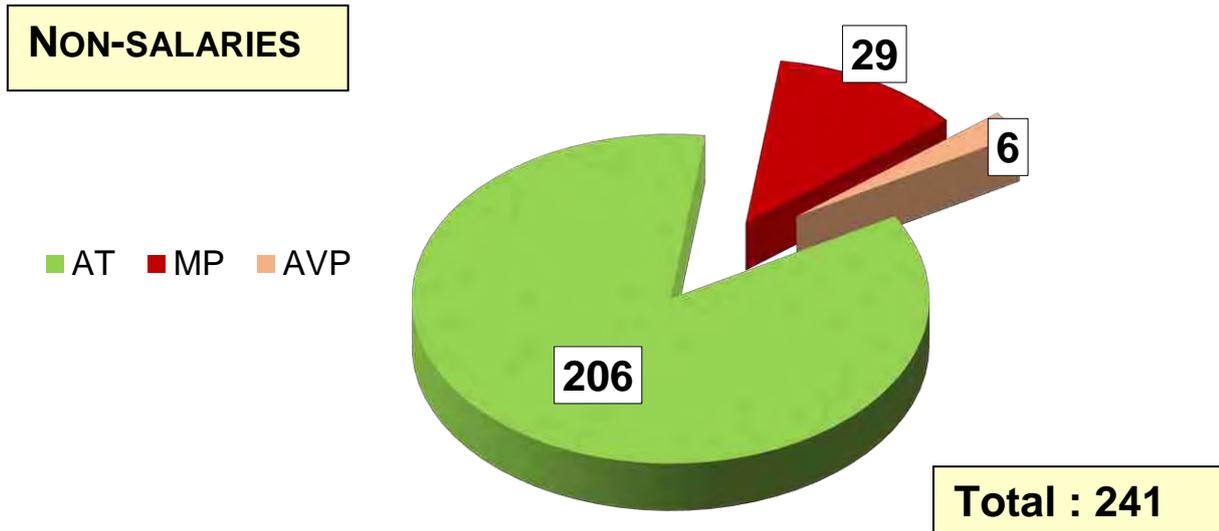
LA GESTION TECHNIQUE DES ACCIDENTS

1. L'ANNEE 2018 EN CHIFFRES

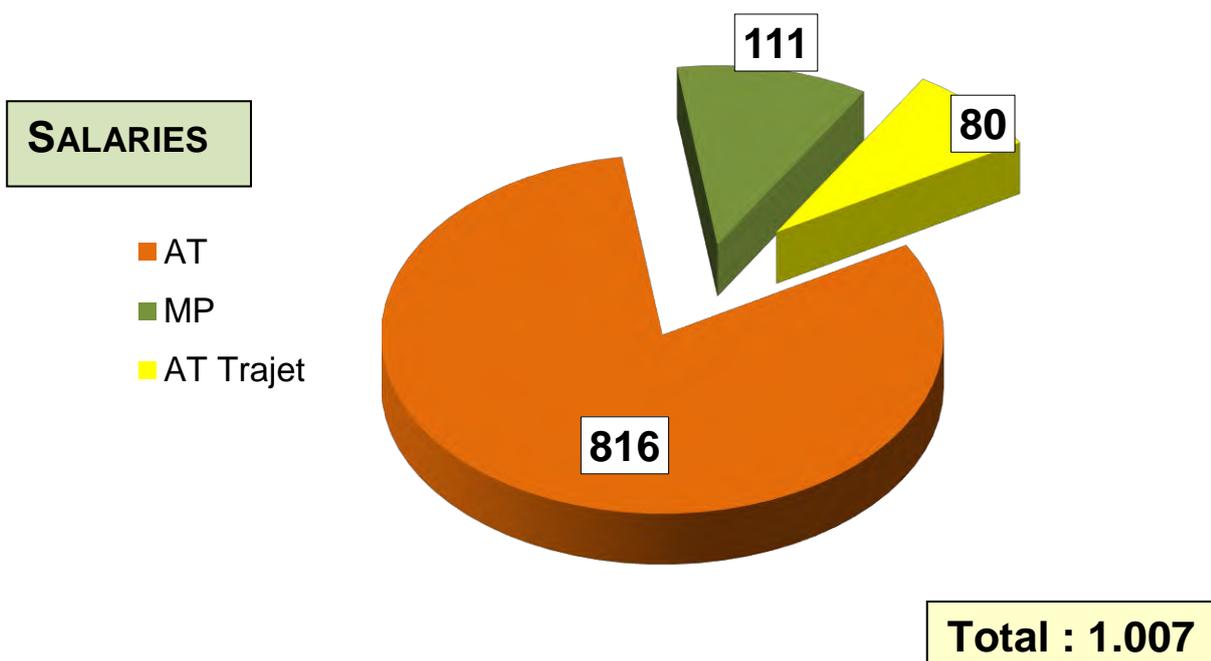
	2018	2017	%
NOMBRE TOTAL DE SINISTRES DECLARES :	1.266	1.249	+1,36
Dont 959 hommes et 307 femmes			
dont A.T. – M.P. – A.T.Trajet :	1.242	1.212	+2,47
A.V.P. :	6	5	+20,00
élèves :	18	32	-43,75
Nombre total d'accidents mortels déclarés :	2	3	-33,33
Attribution de rentes ou de pensions nouvelles :	286	218	+31,19
Nombre d'ayants-droit à une rente :	2.622	2.615	+0,26
dont non-salariés :	1.265	1.288	-1,78
salariés :	1.357	1.327	+2,26
dont payées hors France	22	23	-4,34
non-salariés :	1	1	0,00
salariés :	21	22	-4,54
Nombre total de rentes ou pensions versées :	3.694	3.637	+1,56
dont non-salariés :	1.989	1.988	+0,05
salariés :	1.705	1.649	+3,39
Total des charges :	15.278.636,15		
Total des produits :	15.268.084,53		
Solde débiteur:	-10.551,62		

2. LES ACCIDENTS ET MALADIES PROFESSIONNELLES DECLARES

Chez les **non-salariés**, 241 accidents et maladies professionnelles ont été enregistrés, dont 206 accidents du travail, 29 maladies professionnelles et 6 accidents de la vie privée.

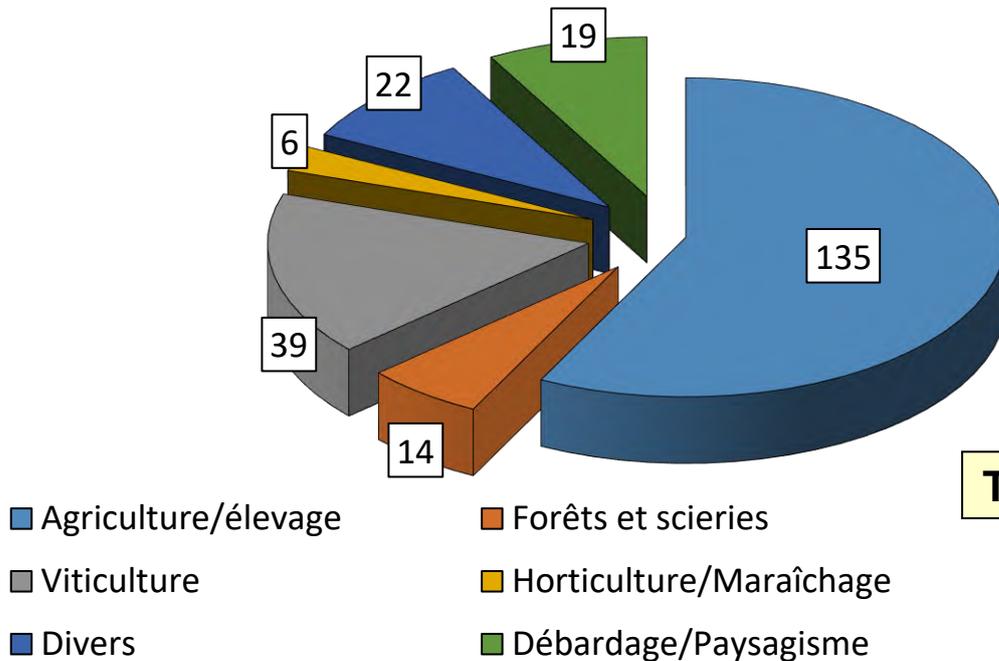


Chez les **salariés**, 1.007 accidents et maladies professionnelles ont été enregistrés, dont 816 accidents du travail, 111 maladies professionnelles et 80 accidents de trajet.



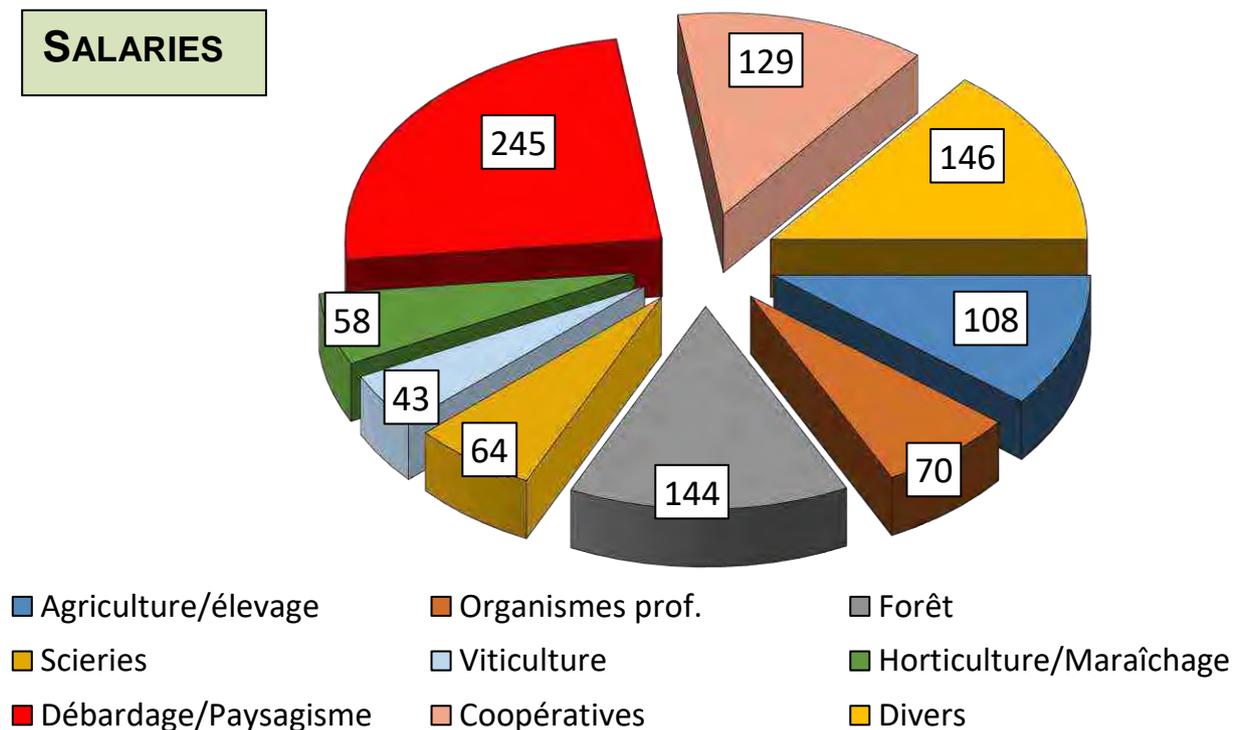
AT/MP EN 2018 PAR SECTEUR D'ACTIVITE (hors AVP)

NON-SALARIES



Total : 235

SALARIES



Total : 1.007

CAUSES DES AT/MP NON SALARIES (hors AVP)

<i>Cause</i>	<i>nombre</i>
<i>Animaux</i>	<i>28</i>
<i>Outils à main motorisés ou non</i>	<i>29</i>
<i>Machines et appareils fixes ou mobiles</i>	<i>13</i>
<i>Véhicules et équipements de transport</i>	<i>28</i>
<i>Éléments végétaux non transformés</i>	<i>22</i>
<i>Éléments de bâtiment</i>	<i>26</i>
<i>Autres installations</i>	<i>23</i>
<i>Autres éléments</i>	<i>25</i>
<i>Élément matériel inconnu</i>	<i>2</i>
<i>Absence d'élément matériel</i>	<i>10</i>
<i>Maladies professionnelles</i>	<i>29</i>
<i>Total</i>	<i>235</i>

CAUSES DES AT/MP SALARIES

<i>Cause</i>	<i>nombre</i>
<i>Animaux</i>	<i>83</i>
<i>Outils à main motorisés ou non</i>	<i>128</i>
<i>Machines et app. mobiles ou non</i>	<i>63</i>
<i>Véhicules/équip. de transport</i>	<i>70</i>
<i>Éléments végétaux non transformés</i>	<i>114</i>
<i>Éléments de bâtiment</i>	<i>66</i>
<i>Autres installations</i>	<i>115</i>
<i>Autres éléments</i>	<i>169</i>
<i>Élément matériel inconnu</i>	<i>13</i>
<i>Absence d'élément matériel</i>	<i>75</i>
<i>Maladies professionnelles</i>	<i>111</i>
<i>Total</i>	<i>1.007</i>

LES ACCIDENTS MORTELS

Deux accidents mortels sont à déplorer en 2018. Il s'agit d'un salarié et d'un non-salarié.

- Accident d'un salarié/stagiaire de 17 ans, survenu le 28 juin 2018.
Décédé le jour même par écrasement d'une grume.
- Accident d'un non-salarié retraité de 67 ans, survenu le 26 septembre 2018.
Décédé le jour même d'une hémorragie interne suite au renversement de son tracteur.

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Maladies professionnelles	Tableau N°	Non-salariés	Salariés	Total
Maladie de Lyme	5	0	1	1
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures au travail	39	20	82	102
Lésions chroniques du ménisque	53	0	2	2
Affections chroniques du rachis lombaire	57	6	17	23
Maladie de Parkinson provoquée par les pesticides	58	2	0	2
Autres maladies professionnelles non précisées	91	1	9	10
Total		29	111	140

LES PRESTATIONS « ACCIDENTS » VERSEES PAR LA CAISSE

RECAPITULATION DE L'ENSEMBLE DES PRESTATIONS ACCIDENTS DU TRAVAIL, MALADIE PROFESSIONNELLE, ACCIDENT DE LA VIE PRIVEE

Nature des prestations	Année 2018		
	Non-salariés	Salariés	Total
PRESTATIONS EN NATURE			
- traitement médical	83.902,24	214.710,68	298.612,92
- traitement hospitalier	89.031,93	187.384,78	276.416,71
- pharmacie - radios - analyses	18.238,48	53.538,94	71.777,42
- frais d'appareillage	138.163,64	44.137,23	182.300,87
- réadaptation fonctionnelle	28.586,47	36.739,76	65.326,23
- frais de déplacement victimes	27.774,35	13.643,05	41.417,40
- indemnités funéraires	3.311,00	3.269,00	6.580,00
Total des prestations en nature	389.008,11	553.423,44	942.431,55
PRESTATIONS EN ESPECES			
- indemnités journalières à 60 %	84.975,85	574.287,94	659.263,79
- indemnités journalières à 80 %	125.395,01	1.456.911,48	1.582.306,49
- déductions de rentes (IJ versées à un salarié déjà titulaire d'une rente)	0,00	-7.540,34	-7.540,34
- indemnités journalières partielles	2.777,59	0,00	2.777,59
Total I.J.	213.148,45	2.023.659,08	2.236.807,53
- rentes aux victimes	4.062.464,26	3.323.911,46	7.386.375,72
- rentes aux ayants-droit	753.509,28	733.066,85	1.486.576,72
- rachat de rentes	0,00	40.467,00	40.467,00
- indemnités en capital	0,00	151.115,76	151.115,76
- pension pour inaptitude	15.628,29	0,00	15.628,29
Total rentes	4.831.601,83	4.248.561,07	9.080.162,90
Total prestations en espèces	5.044.750,28	6.272.220,15	11.316.970,43
TOTAL prestations versées	5.433.758,39	6.825.643,59	12.259.401,98

Evolution 2018/2017

Total prestations versées	+0,89 %
Prestations en nature	+1,92 %
Prestations en espèces	+0,81 %

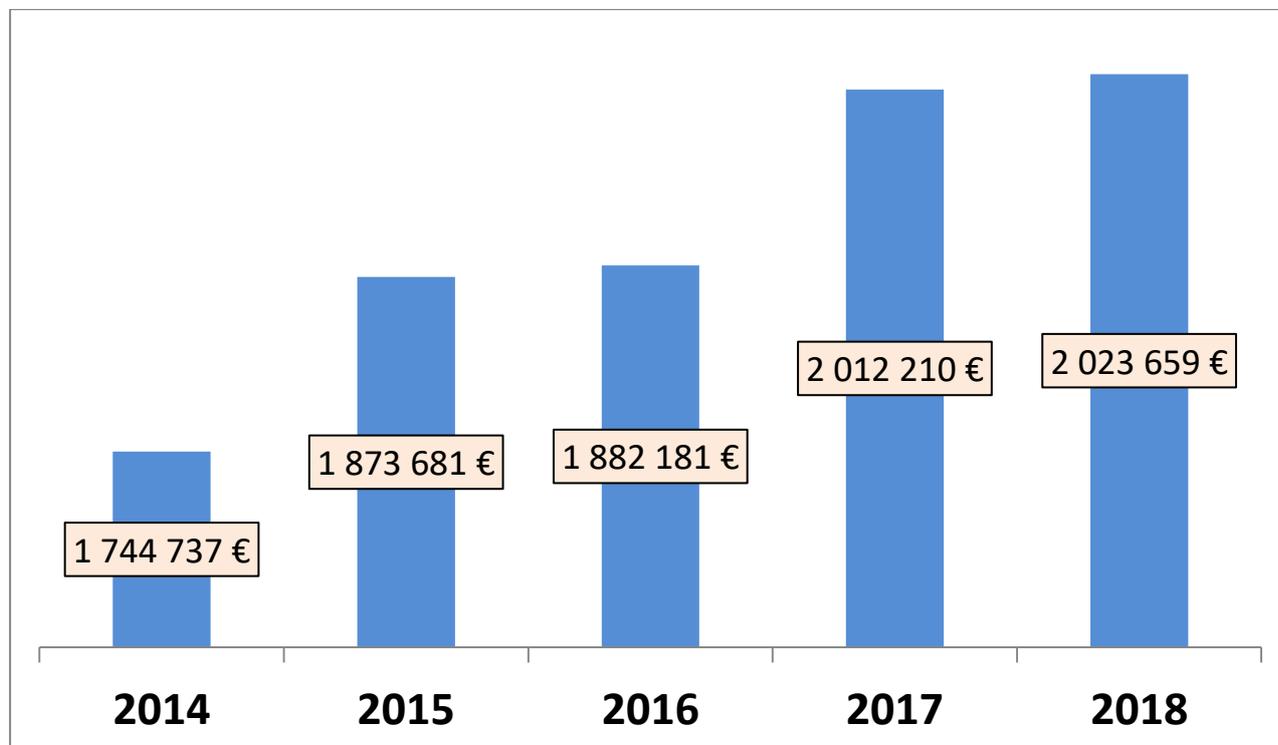
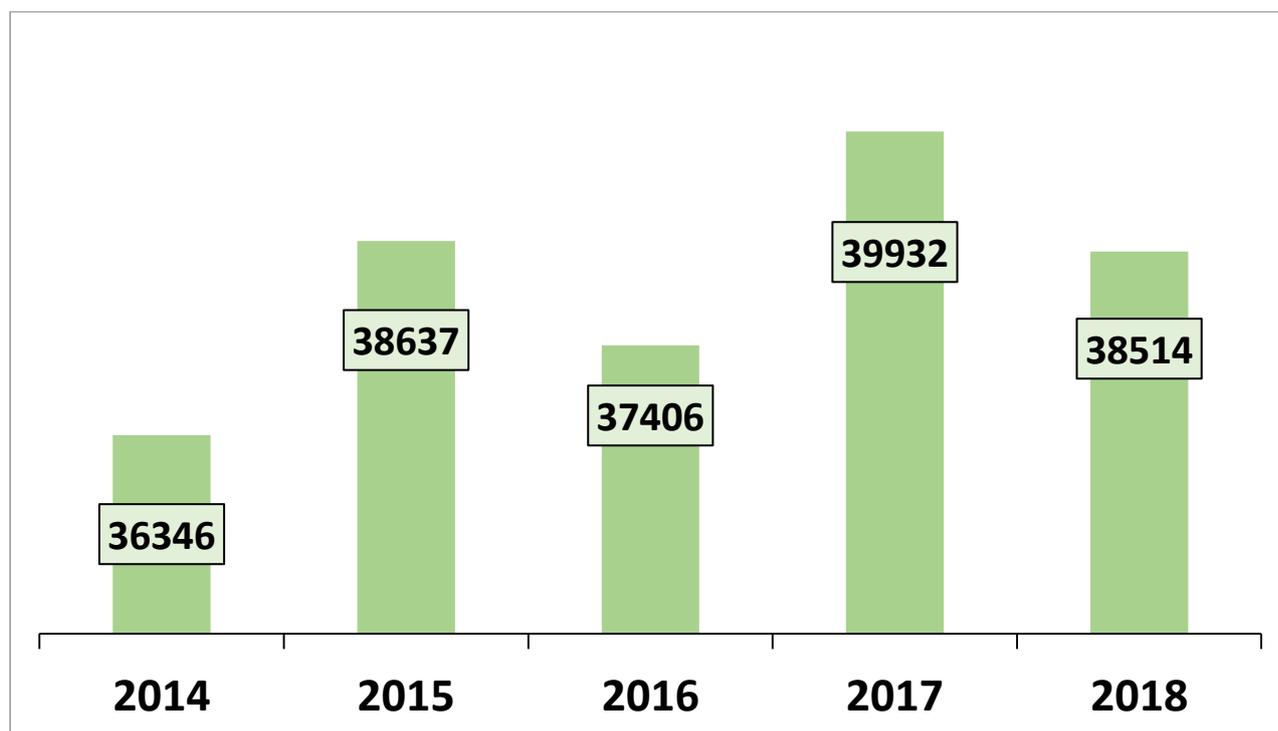
INDEMNITES JOURNALIERES VERSEES AUX SALARIES EN 2018

Nature de culture ou d'activité	2018		2017	
	Montant €	Jours	Montant €	Jours
Agriculture – Elevage	301.286	6 642	221.031	5 386,5
Viticulture	84.374	1 814	79.618	2 694
Forêt	480.755	7 352	418.006	6 157,5
Horticulture – Maraîchage Pépinière - Arboriculture	72.752	1 921	101.239	3 008,5
Organismes professionnels et Coopératives	439.787	6 938	461.327	7 672
Artisans ruraux - Commerces	566	12	5.780	130
Scieries	231.307	4 163,5	269.238	4 690
Entreprises de travaux agricoles (ETA)	28.147	532	6.969	158,5
Divers : chasse, élevage spécialisé, pisciculture, paysagistes, etc...	384.685	9 140	449.001	10 034,5
TOTAUX	2.023.659	38 514,5	2.012.210	39 932

Ces montants ne tiennent pas compte des déductions de rentes opérées en cas de versement d'indemnités journalières à un salarié déjà titulaire d'une rente et qui représentent au total 7.540,34 €

Evolution 2018/2017

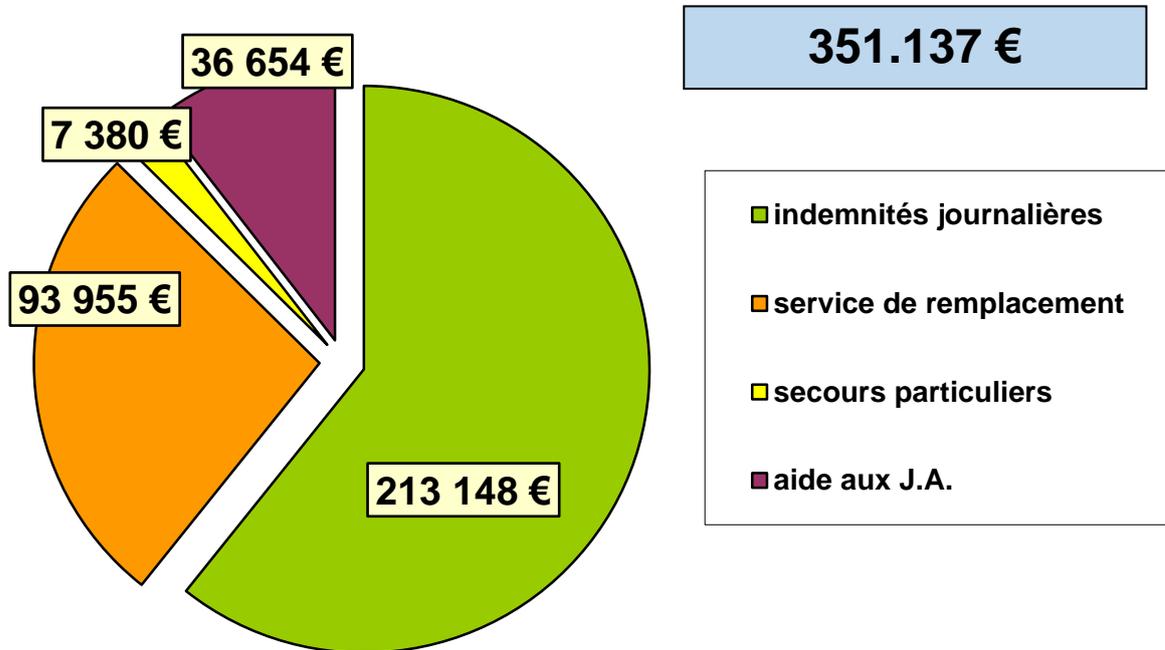
Montant en €	+0,56 %
Nombre de jours	-3,55 %

MONTANT DES INDEMNITES JOURNALIERES SALARIES**NOMBRE DE JOURS D'ARRET DE TRAVAIL INDEMNISES**

LES PRESTATIONS EXTRALEGALES

Les prestations extralégales ne sont pas obligatoires. Elles permettent à la Caisse de combler, là où cela s’avère nécessaire, les lacunes de la législation sociale, donnant ainsi une dimension plus humaine à son action. Ces dépenses figurent dans les charges techniques.

Elles comprennent les indemnités journalières versées aux non-salariés, les dépenses du Service de remplacement, les autres secours aux assurés et le remboursement des cotisations foncières aux jeunes agriculteurs qui s’installent. Le montant global de ces dépenses extralégales s’est élevé à 351.137 € en 2018.



1. Les indemnités journalières d’incapacité temporaire versées aux assurés non-salariés (accidents du travail, maladie professionnelle ou accidents de la vie privée)

Année	Nombre		Montant
	Bénéficiaires	Journées indemnisées	
2016	140	6869	242.827,42 €
2017	172	8265	294.042,26 €
2018	149	6092	213.148,45 €

Montant de l'indemnité journalière des assurés non-salariés

Date d'effet	pendant les 28 premiers jours		à partir du 29 ^{ème} jour	
	Gain		Gain	
	normal	majoré	normal	majoré
1.4.2016	27,32	30,05	36,42	40,07
1.4.2017	27,40	30,14	36,54	40,19
1.4.2018	27,68	30,44	36,90	40,59

2. Aides sociales versées par la Caisse dans le cadre du service de remplacement

Année	Nombres		Montants en €	
	Dossiers traités	jours accordés	Indemnités versées	Prix de journée
2016	63	972	87.480 €	90 €
2017	72	1216	110.636 €	91 €
2018	59	989	93.955 €	95 €

3. Secours particuliers aux victimes

Montant attribué en 2018 : **7.379,69 €**

4. Exonération partielle de la cotisation foncière Caaa en faveur des jeunes agriculteurs qui s'installent.

Nombre d'exonérations accordées en 2018 : **100** dossiers pour un montant total de **36.654 €**, soit en moyenne 366,54 €/jeune agriculteur.

Année d'installation	3 ^{ème} année	2 ^{ème} année	1 ^{ère} année
Montant total versé en €	10.228	16.006	10.420
Nombre de J.A. aidés	30	43	27

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Campagne 2018

Le programme de prévention des risques professionnels 2018 a été mis en œuvre conformément aux décisions rendues par la Commission de prévention lors de la réunion du 1^{er} décembre 2017.

Le présent chapitre retrace l'activité de la Caisse dans le domaine de la prévention des risques professionnels durant l'année 2018.

La présentation reprend les 9 paragraphes suivants :

1. LES REUNIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION
2. LA PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL
3. LA FORMATION DES PROFESSIONNELS
4. LA FORMATION DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE
5. LES VISITES D'ENTREPRISES ET ENQUETES
6. LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DE CHSCT ET CPHSCT
7. LES AIDES FINANCIERES INCITATIVES
8. LES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
9. LE BILAN FINANCIER

1. – LES REUNIONS DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION

Au cours de l'année, les conseillers en prévention ont été amenés à intervenir dans le cadre de réunions d'information permettant de développer les thèmes suivants :

Thèmes	Nombre d'actions	Nombre de participants
Réunion d'information des délégués : Les troubles musculo-squelettiques : le mal du siècle !	1	45
Stand à l'occasion de manifestations agricoles	3	-
Réunion d'information sur les risques professionnels	2	65
Réunions co-organisées avec la Msa d'Alsace (Phyto, TMS, etc ...)	2	75

2. – LA PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL

Les conseillers en prévention participent également à différents groupes de travail, avec nos partenaires habituels, pour la réalisation de livrets guide sur des thèmes précis ou à des études de matériels ou de postes de travail sur lesquels de nouveaux risques sont apparus.

Thèmes	Nombre de groupes	Nombre de réunions
Coordination entre les conseillers en prévention des CAAA	2	4
Réunions avec les agents de prévention des pays voisins (LBG, LSV, BUL et SPAA)	3	3
Risque chimique	6	6
Santé et Sécurité au Travail avec la Msa d'Alsace	1	2
Copil Grand-Est et PRST	2	9

3. – LA FORMATION DES PROFESSIONNELS

Au cours de l’année, la Caisse a mis en œuvre des actions de formation destinées à des salariés et à des non-salariés agricoles. Le détail des réalisations, auxquelles un conseiller en prévention a participé, est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Thèmes	Nombre d’actions	Nombre de participants
Formation et recyclage : secourisme	68	603
Prévention des risques liés à l’activité physique (PRAP)	1	12
Risques liés aux produits phytosanitaires	3	58
Formation à l’outil informatique « Seirich »	5	5
Document Unique d’Evaluation des Risques (DUER)	15	127
Stage Installation 21 heures et autorisation d’exploiter	4	48
Sécurité en entreprise	3	26
Contention des bovins	2	14

4. – LA FORMATION DANS L’ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Comme chaque année, la Caisse a programmé des interventions au sein des établissements scolaires agricoles du département pour aborder les thèmes suivants :

Thèmes	Heures de cours
Lycée agricole d’Obernai : <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} Bac/pro : <ul style="list-style-type: none"> o secourisme o cours de sécurité o dossier d’évaluation des risques - 2^{nde} professionnelle : prévention sur l’exploitation - 1^{ère} STAE option TP et 1^{ère} STAE option TA - BTS ACSC/PV 	
Lycée Schattenmann à Bouxwiller : <ul style="list-style-type: none"> - Secourisme - PRAP 	
Lycée agricole Erstein : secourisme	24
Centre de formation des apprentis à Obernai : <ul style="list-style-type: none"> - Capa 1 - Capa 2 - Dima - Bac Pro - BPA - Hippique (chute de cheval) 	

5. – LES VISITES DANS LES ENTREPRISES ET ENQUETES

Des visites d’entreprise sont réalisées à la demande des intéressés, en vue de dresser un bilan sécurité. Elles permettent au chef d’entreprise de connaître les risques et les efforts à faire pour améliorer la sécurité dans son entreprise.

Des enquêtes sur les accidents de travail sont également réalisées par les conseillers en prévention en fonction de la gravité et des circonstances de l’accident.

Le service prévention assure aussi un rôle de conseil auprès des concessionnaires et fabricants de matériels agricoles, notamment pour repérer des problèmes de non-conformité.

Nature des visites	Nombre de visites
Enquêtes accident du travail : - non-salariés - salariés	3 5
Enquêtes maladie professionnelle : - non-salariés - salariés	12 7
Visites-sécurité dans les exploitations et entreprises	8
Visites-conseil chez les revendeurs	4
Locations matériel de prévention	8
Etude et mesure physique	2

6. – LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DE CHSCT

En fonction de leurs disponibilités, les conseillers en prévention se sont efforcés de participer régulièrement aux travaux des CHSCT présents dans les entreprises du département.

Instances par secteur d’activité	Nombre d’entreprises	Participations des conseillers
CHSCT Coopératives Agricoles et viticoles	5	12
CHSCT Bois	3	7
CHSCT Organismes Professionnels Agricoles	3	5
CHSCT Entreprise de Travaux Paysagistes	2	3

7. – LES AIDES FINANCIERES INCITATIVES

Les aides versées s'élèvent à **108.686,91 €**, montant en hausse de **6,55 %** par rapport aux aides versées en 2017.

Aides financières attribuées	2018		2017	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Harnais anti-chutes	26	2.061,07	19	1.438,52
Casques à souder à cristaux liquides	9	393,24	11	313,20
Sièges de tracteurs avec ceinture	98	30.256,82	106	34.385,11
Protecteurs d'arbre de transmission et moteurs hydraul. en rempl. de cardan	28	2.076,67	19	1.309,62
Gant de protection sécateur assisté	4	143,16	19	418,36
Filtres anti-poussières	29	341,40	62	97,60
Protections auditives personnalisées	150	7.055,92	199	8.232,79
Dispositifs ergonomiques	5	239,87	10	24,12
Installations de contention	6	12.000,00	7	12.427,95
Cages et couloirs de contention	20	14.646,82	12	10.013,34
Filet de contention	1	1.000,00	0	0,00
Equipement protection phytosanitaire (kit)	115	5.831,58	71	2.767,40
Masques de protection des voies respiratoires	42	3.244,79	152	3.806,18
Cartouches ou filtres phytosanitaires	46	643,63	60	771,20
Combinaisons, gants, lunettes (traitement phytosanitaire)	540	2.770,36	1554	3.446,03
Filtres antitoxiques de cabines	59	4.083,57	60	3.626,39
Appareils de manutention des roues de tracteur	17	5.144,17	22	6.408,06
Equipement de protection tronçonneuse	11	1.529,55	4	278,48
Chaussures et bottes de sécurité forestières	110	7.327,40	78	5.111,91
Pantalons et vestes anti-coupure	147	5.181,53	93	3.877,33
Casques et gants de bûcheronnage	72	1.531,46	73	937,05
Casque anti-bruit	138	682,08	71	733,53
Masques poussière jetables	617	501,82	228	1.513,41
Lève-tête pour bovins	0	0,00	1	60,00
Total		108.686,91		101.997,58

8. – LES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Dans le cadre de son programme de prévention des accidents du travail, la Caisse d'assurance-accidents agricole du Bas-Rhin encourage financièrement les entreprises assurées au régime agricole qui s'engagent à intégrer la prévention et la sécurité des personnes dans la gestion de leur entreprise.

Elle les accompagne dans leur projet d'amélioration des conditions de travail des salariés, à travers des visites sur place, des analyses de postes et des choix d'équipements et matériels coûteux permettant de préserver ou de ménager les efforts des salariés, dans le but de limiter au maximum les risques d'accident du travail ou de maladie professionnelle (réduire les déplacements, les risques de chute, les coincements, le port de charges, la contrainte intellectuelle, etc...).

Pour des projets d'envergure, un contrat de prévention pluriannuel peut être établi entre la Caisse et l'entreprise avec fixation d'objectifs, suivi, contrôle et versement d'une aide financière, si les objectifs sont atteints (diminution du nombre ou de la gravité des AT/MP, par exemple).

En 2018, **56.955,24 €** ont été versés à des entreprises dans le cadre de ces aides exceptionnelles, en hausse de 52,23 %.

9. – LE BILAN FINANCIER

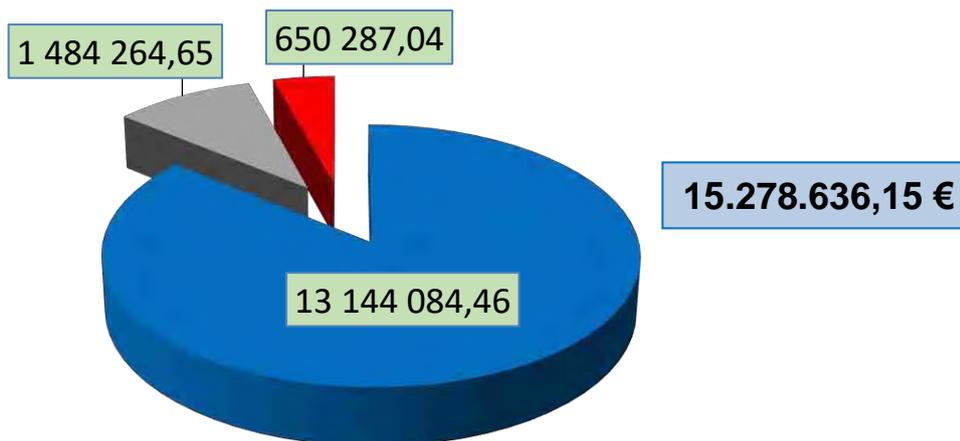
Les dépenses de prévention s'élèvent à **215.169,74 €**, en nette hausse par rapport à celles de l'année 2017 (+25,27 %),

ACTIONS ENTREPRISES	DEPENSES 2018	DEPENSES 2017
Documents, publicité et supports audio-visuels	6.930,94	8.286,80
Participations à des manifestations (démonstrations, expositions, remise de prix...)	20.566,79	8.097,32
Frais réunions	4.978,01	1.632,68
INFORMATION ET SENSIBILISATION	32.475,74	18.016,80
Formations sauveteurs secouristes du travail	8.562,98	7.924,77
Formations Asform	6.800,00	5.875,00
Autres formations, matériel de formation	1.688,87	369,36
FORMATION	17.051,85	14.169,13
AIDES FINANCIERES ET AIDES EXCEPTIONNELLES	165.642,15	139.410,09
TOTAL DEPENSES DE PREVENTION	215.169,74	171.756,02

LE FINANCEMENT DE LA CAISSE

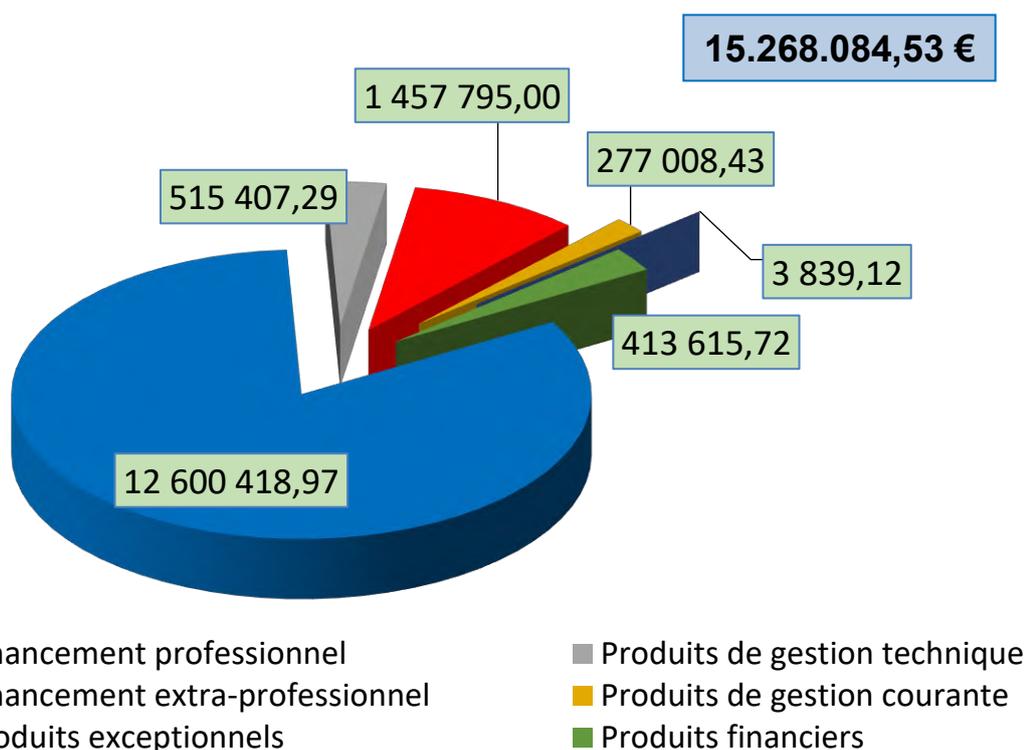
1. LA CHARGE FINANCIERE GLOBALE

En 2018, le montant de la charge financière de la Caisse s'est élevé à 15.278.636,15 €, en hausse de 5,73 % par rapport à 2017.



- Charges de gestion technique
- Charges de gestion courante
- Charges financières, charges exceptionnelles et impôts sur les sociétés

2. LES RESSOURCES GLOBALES



- Financement professionnel
- Financement extra-professionnel
- Produits exceptionnels
- Produits de gestion technique
- Produits de gestion courante
- Produits financiers

3. LE FINANCEMENT PROFESSIONNEL

a) Les cotisations foncières (rôle principal)

EVOLUTION DU NOMBRE D'HECTARES SOUMIS A COTISATION
PAR LA CAAA DU BAS-RHIN
REPARTITION DES CONTENANCES CADASTRALES TOTALE
PAR NATURE DE CULTURE

Nature de culture	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Champs et prés	218 031	217 857	217 587	217 433	217 271	217 124
Vignes	7 371	7 363	7 362	7 352	7 350	7 335
Bois	113 441	113 325	113 434	113 304	113 449	113 425
Jardins	10 171	10 120	10 099	10 051	9 999	9 950
Landes	9 921	9 907	9 907	9 894	9 888	9 879
Total	358 935	358 572	358 389	358 124	357 957	357 713

COUVERTURE DE LA COTISATION FONCIERE PAR LE PRODUIT
DES BAUX DE CHASSE

Année	Nombre de communes	Montant total des cotisations émises	Couverture au moyen du produit des baux de chasse – communes				Recouvrement avec l'impôt foncier non bâti	
			(1)	(2)	Montant €	%	Montant €	%
2013	527	6 338 837	40	96	855 185	13,49	5 483 652	86,51
2014	527	6 148 990	39	96	831 648	13,52	5 317 342	86,48
2015	527	5 902 575	22	86	532 378	9,02	5 370 197	90,98
2016	527	5 784 528	22	88	530 227	9,17	5 254 301	90,83
2017	527	5 784 559	22	89	548 352	9,48	5 236 207	90,52
2018	527	5 784 649	22	88	546 996	9,46	5 237 653	90,59

(1) nombre de communes couvrant la totalité des cotisations foncières

(2) nombre de communes couvrant ces cotisations partiellement.

b) Cotisations des entreprises connexes (rôle spécial)

Certaines activités assurées, qui relèvent des professions agricoles et para-agricoles, ne peuvent être imposées par l'intermédiaire de l'impôt foncier. Il est donc nécessaire de les soumettre à des cotisations basées sur un gain professionnel forfaitaire égal à celui qui sert au calcul des rentes des non-salariés en fonction du nombre de journées de travail de l'activité considérée et du taux de cotisation du risque basé sur le barème homologué par la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt d'Alsace. Le produit de ces cotisations a été de **323.590 €** (337.357 € en 2017).

c) Cotisations sur salaires

Il faut noter que les salaires des ouvriers agricoles non spécialisés ne font pas l'objet d'une imposition spéciale. En effet leur risque d'accident est couvert par la cotisation foncière de l'exploitation agricole.

Pour les ouvriers qualifiés, le salaire total, après déduction de la contre-valeur de la cotisation foncière, est soumis à la cotisation sur salaire.

Les autres employeurs, comme les organismes de mutualité, coopération et de crédit, les bûcherons des forêts domaniales, paient les cotisations exclusivement sur les salaires totaux en fonction du barème définissant les taux de cotisation.

Ces cotisations s'élèvent à **6.492.179,97 €** (5.949.281,95 € en 2017).

LA GESTION FINANCIERE

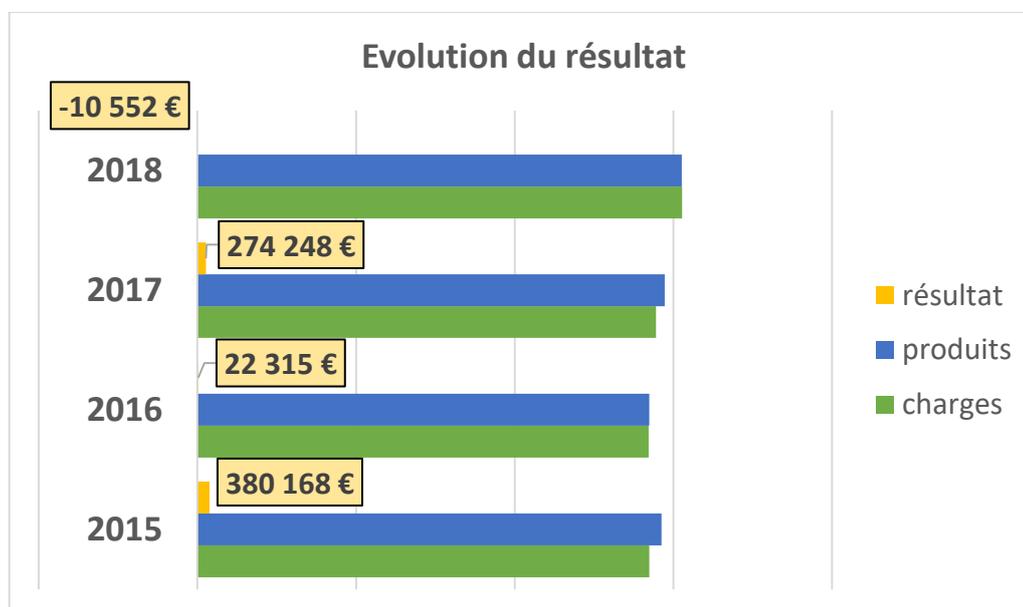
Les éléments relatifs à la gestion financière de la Caisse au cours de l'exercice 2018 ressortent des tableaux qui figurent aux pages suivantes, à savoir :

- ✓ le bilan
- ✓ le compte de résultat

et ce, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

LES FAITS MARQUANTS :

- Le ratio charges techniques/charges d'exploitation est de 89,8 %, stable par rapport à 2017. Cela signifie que pratiquement 90 % des dépenses effectuées par la Caisse ont été servis aux assurés en 2018, démontrant ainsi une bonne maîtrise des charges de gestion ;
- Côté produits, il convient de noter l'augmentation significative de 4,69 %, signe d'une activité soutenue ;
- Les recours contre tiers atteignent pour la 2^{ème} année consécutive un niveau exceptionnel avec près de 500.000 € ;
- Les produits financiers continuent de se dégrader en raison des taux d'intérêt très bas ;
- Le déficit de 10.000 € est dû à une provision de plus de 400.000 €, liée à une facture d'hospitalisation non émise.



N° des comptes	ACTIF	EXERCICE 2018			2017 NET
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
1 - ACTIF IMMOBILISE					
205	A - Immobilisations incorporelles				
	Logiciels	-	-	-	-
211	B - Immobilisations corporelles				
	Terrains	24 207,38	-	24 207,38	24 207,38
213	Constructions	1 109 464,94	848 041,69	463 423,25	474 919,01
215	Installations techniques, matériels et outillages	19 391,89	19 391,89	-	231,15
218	Autres immobilisations corporelles	173 763,86	164 690,65	9 073,21	15 739,83
238	Avances et acomptes versées sur commandes d'immobilisations corporelles	61 492,50	-	61 492,50	20 497,50
261	C - Immobilisations financières				
	Titres de participations et parts dans les associations, syndicats et organismes de droit privé	22 660,00	-	22 660,00	22 660,00
272	Titres immobilisés	8 584 920,00	12 779,56	8 572 140,44	11 482 884,17
274	Prêts	-	-	-	-
276	Autres créances immobilisées	63 738,83	-	63 738,83	81 677,58
	1 - TOTAL ACTIF IMMOBILISE	10 059 639,40	842 903,79	9 216 735,61	12 122 816,72
2 - ACTIF CIRCULANT					
	A - Stocks et en cours				
	B - Fournisseurs, intermédiaires sociaux, prestataires et comptes rattachés				
4091	Fournisseurs et intermédiaires sociaux	751,92	-	751,92	16 661,92
4092	Prestations dues à récupérer	5 444,35	-	5 444,35	7 807,67
4093	Recours contre tiers	18 772,10	-	18 772,10	18 693,16
	C - Créances d'exploitation				
41	Clients, colistants et comptes rattachés	2 033 327,49	101 241,36	1 932 086,13	1 791 664,67
42	Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
44	Entités publiques	1 027 264,92	1 027 264,92	-	-
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale	200 244,24	-	200 244,24	2 126,91
46	Débiteurs et créditeurs divers	49 161,45	-	49 161,45	85 404,56
47	Comptes transitoires ou d'attente	-	-	-	-
	D - Disponibilités				
50	Valeurs mobilières de placement	3 700 000,00	100 144,01	3 599 855,99	-
51	Banques, établissements financiers et assimilés	2 894 442,17	-	2 894 442,17	3 741 484,24
486	E - Régularisations				
	Charges constatées d'avance	-	-	-	-
	2 - TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	9 929 408,64	1 228 650,29	8 700 758,35	5 663 833,13
3 - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
	3 - TOTAL CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	-	-	-	-
4 - ECARTS DE CONVERSION - ACTIF					
476	Ecart de conversion	-	-	-	-
	4 - TOTAL ECARTS DE CONVERSION	-	-	-	-
	TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4	19 989 048,04	2 071 554,08	17 917 493,96	17 786 649,85

		PASSIF		EXERCICE 2018	EXERCICE 2017
	1 - CAPITAUX PROPRES				
1063	Réserve statutaire			16 529 674,04	16 255 425,91
1068	Réserve générale			243 087,35	243 087,35
12	Résultat net de l'exercice (excédent ou déficit)			-10 551,62	274 248,13
	1 - TOTAL CAPITAUX PROPRES			16 762 209,77	16 772 761,39
	2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			91 770,07	92 337,02
	2 - TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			91 770,07	92 337,02
	3 - DETTES				
	A - Dettes financières				
165	Dépôts et cautionnements reçus			9 530,00	4 530,00
167	Emprunts et dettes assorties de conditions particulières			-	-
	B - Cotisants et clients créditeurs				
411	Clients (locataires : charges)			543,03	-
4192	Cotisants créditeurs			2 642,46	4 234,19
4198	Prestations à payer			659 647,34	190 547,78
	C - Dettes d'exploitation				
40	Fournisseurs			-	-
42	Personnel et comptes rattachés			50 391,74	53 689,37
43	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			71 956,48	72 976,10
44	Entités publiques (sauf 446)			12 105,71	12 323,87
446	Impôts sur les bénéfices			70 537,00	77 054,00
45	Organismes et autres régimes de sécurité sociale			42 087,68	82 843,26
46	Débiteurs et créditeurs divers			144 072,68	423 352,87
47 (sauf 477)	Comptes transitoires ou d'attente			-	-
487	D - Régularisation			-	-
	Produits constatés d'avance			-	-
	3 - TOTAL DES DETTES			1 063 514,12	921 551,44
	4 - ECARTS DE CONVERSION - PASSIF				
477	Ecart de conversion			-	-
	4 - TOTAL ECARTS DE CONVERSION			-	-
	TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3 + 4			17 917 493,96	17 786 649,85

CAISSE D'ASSURANCE-ACCIDENTS

AGRICOLE DU BAS-RHIN

Compte de résultat au 31.12.2018

charges	exercice 2018	exercice 2017	produits	exercice 2018	exercice 2017
A charges de gestion technique			A produits de gestion technique		
prest. légales accidents du travail	12 472 032,46	11 820 106,75	cotisations sur rôle principal	5 784 649,00	5 784 559,00
prest. accidents de vie-privée	36 889,26	24 756,78	cotisations sur rôle spécial	323 590,00	337 357,00
prest. extra-légales action sanitaire et sociale	357 568,51	446 872,76	cotisations sur salaires	6 492 179,97	5 949 281,95
actions de prévention	215 169,74	171 756,02	compensation a.t. salariés	1 457 795,00	1 233 451,00
frais des comm. contentieux	4 588,20	2 699,21	recours contre tiers	497 383,75	561 331,13
dépenses de contrôle médical	12 389,43	8 793,28	autres produits techniques	182,34	1 953,56
pertes s/créances irrécouvrables	14 530,21	6 641,64	reprise s/prov. pour charges techniques	17 841,20	78 296,05
dot. aux provisions pour charges techniques	30 916,65	16 190,59	s/total A	14 573 621,26	13 946 229,69
B charges de gestion courante	13 144 084,46	12 497 817,03	B produits de gestion courante		
achats	30 823,77	17 537,20	prestations de services	9 232,21	9 426,79
services extérieurs	129 676,83	109 828,38	subventions	20 300,00	3 333,34
autres services extérieurs	210 022,01	180 929,33	revenu de l'immeuble	155 139,20	152 836,99
impôts-taxes et vers. assimilés	102 543,29	99 866,47	reprises sur provisions	92 337,02	113 982,34
charges de personnel	793 490,14	788 021,12	s/total B	277 008,43	279 579,46
dotations aux amortissements et provisions	127 682,71	132 388,42			
conseils et assemblées	40 015,40	51 119,23	I total produits d'exploitation (A+B)	14 850 629,69	14 225 809,15
autres charges de gestion courante	50 010,50	39 736,50	II produits financiers	413 615,72	494 992,09
s/total B	1 484 264,65	1 419 426,65	III produits exceptionnels	3 839,12	3 339,05
I total charges d'exploitation (A+B)	14 628 349,11	13 917 243,68	total des produits (I+II+III)	15 268 084,53	14 724 140,29
II charges financières	129 936,74	17 834,44	solde débiteur - perte	10 551,62	-
III charges exceptionnelles	449 813,30	437 760,04	total général	15 278 636,15	14 724 140,29
IV impôts sur les sociétés	70 537,00	77 054,00			
total des charges (I+II+III+IV)	15 278 636,15	14 449 892,16			
solde créditeur - bénéfice	-	274 248,13			
total général	15 278 636,15	14 724 140,29			

LA VERIFICATION DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts, les comptes de l'exercice 2018 ont été soumis à la vérification des membres de la Commission de contrôle de la Caisse, en exécution du mandat qui leur avait été confié par l'assemblée générale du 27 avril 2018 qui a siégé à Schiltigheim.

Cette vérification est intervenue en date du 14 mars 2019.

La comptabilité, dans son ensemble, a été tenue à l'entière disposition des intéressés.

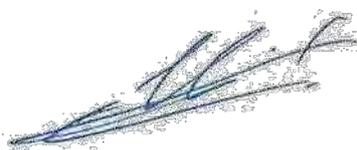
Les contrôles effectués, soit par sondages, soit par pointages, ont permis de constater la parfaite concordance des opérations enregistrées avec les pièces justificatives présentées.

Aucune erreur ou irrégularité n'a été décelée à cette occasion.

En conséquence, il est proposé à l'assemblée générale d'approuver les comptes financiers présentés et de donner décharge au Comité-directeur, ainsi qu'à la direction, pour la gestion de l'exercice 2018.

Fait à Schiltigheim, le 14 mars 2019

Benoît EHRHART



Bertrand RÖTT



Régine VIERLING

